

C.I.S.E.

CREDIT IMMOBILIER SUISSE - EGYPTIEN

GENEVE LE CAIRE R.C.C. 12633

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

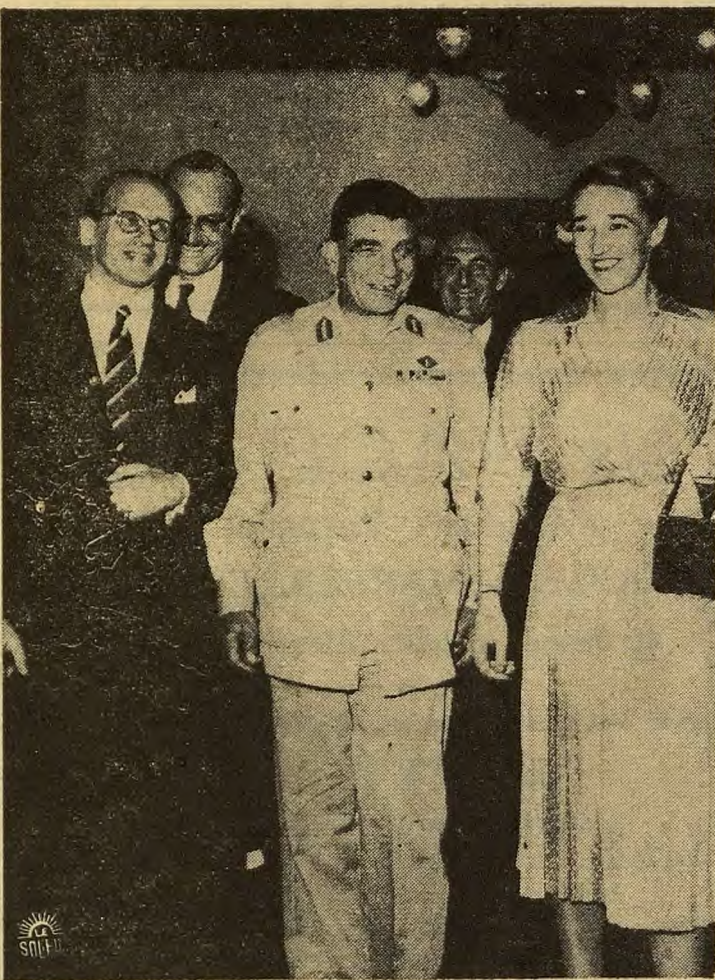
UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282

International Watch Co. SCHAFFHOUSE QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

AU CAIRE

LE LEWA - PRESIDENT MOHAMED NAGUIB assiste à la projection des films sur l'Armée suisse



Le lewa Mohamed Naguib entre M. et Mme de Fisher. En second plan, M. E. Schuler, président du Cercle et M. G. Lubini.

ses armes personnelles chez lui à la maison, même en dehors des périodes de service. Une autre caractéristique de l'armée suisse est qu'elle ne connaît pas de commandant en chef en temps de paix. Elle ignore même le grade de général et n'admet dans les rangs supérieurs que des colonels. Ce n'est qu'en temps de guerre que le Parlement élit un généralissime; lui seul porte alors le grade de général.

Conformément à la neutralité suisse permanente, la milice suisse est une armée défensive dont le seul but est de sauvegarder la liberté et l'indépendance du pays. Du point de vue strictement militaire, cette position ne va pas sans difficulté. Non seulement la neutralité oblige l'armée suisse à se tenir prête à agir dans toutes les directions, mais elle lui interdit aussi de procéder à des attaques préventives et, hors du cas d'agression, de conclure des alliances militaires.

Bien entendu, le principe de la défensive ne concerne que l'attitude stratégique de la Suisse; elle ne l'empêche nullement d'organiser le plus activement possible sa défense déjà en temps de paix. C'est ainsi que le peuple suisse, qui compte aujourd'hui environ 5 millions d'âmes, a pu mettre sur pied une armée de quelque 700.000 hommes, soit 12 % de sa population. Cette milice, toujours prête à agir, a été, ces dernières années, si curieuse que cela puisse paraître, l'armée la plus forte et la mieux équipée de l'Europe Occidentale.

Mon Général, Messieurs les Officiers, le film qui sera présenté tantôt nous montrera l'évolution de l'armée suisse dans les dernières décades. Il s'agit d'une bande destinée non point à la propagande à l'étranger, mais au peuple suisse qui aime sa milice et qui veut être au courant de son développement. J'ose donc, mon Général et Messieurs les Officiers, vous demander de regarder ce film sous cet angle et de partager un instant les soucis et les espoirs du soldat suisse qui défend, dans beaucoup de domaines, des valeurs analogues aux vôtres.

Le Général Naguib répondit, en français, à ce discours de bienvenue, remercia en son nom et au nom de ses camarades MM. les officiers supérieurs pour l'invitation du Ministre de Suisse, et souligna l'analogie de l'idéal de nos deux nations, qui veulent toutes deux sauvegarder leur indépendance.

Après le film, les membres de la Colonie Suisse du Caire et quelques-uns d'Alexandrie ont été présentés au Général Naguib qui a montré de l'intérêt à l'exposé des activités des Suisses d'Egypte; il a eu une attention toute spéciale pour les enfants, particulièrement les plus petits. Avant de quitter la Villa PAX, le Général Naguib a visité le Cercle et le Jeu de Quilles.

Cette visite a laissé une impression profonde sur tous les assistants.

Un nouveau membre du C.I.C.R.

Le Dr. Marcel Junod

Le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, vient de s'adjoindre un nouveau membre en la personne du Docteur Marcel Junod.

De la guerre d'Ethiopie jusqu'à la capitulation du Japon à Tokio, le Dr. Junod a été tout premier rang des Délégués du C.I.C.R. Il a acquis de ce fait une très grande expérience de ce qu'est l'action pratique de la Croix-Rouge, sur le terrain et dans des conditions souvent très difficiles.

Après la guerre d'Ethiopie, où il vécut des moments dramatiques, le Dr. Junod représenta le Comité International en Espagne, du côté nationaliste, durant toute la guerre civile.

Puis ce fut la seconde guerre mondiale où des missions toujours délicates le menèrent successivement dans presque tous les pays belligérants d'Europe.

En 1945 enfin, le Dr. Junod se rendit de Suisse au Japon en transitant par la Russie, pour y prendre la tête de la Délégation du C.I.C.R. dans ce pays.

LE SANATORIUM DE PLAINE D'HUMILIMONT

Alors qu'il commémorait solennellement le centenaire de la constitution fédérale en 1948, le Grand conseil fribourgeois, désireux de marquer cet anniversaire par une oeuvre durable, décida d'aménager la Maison de Repos d'Humilimont qui domine les établissements psychiatriques de Marsens, près de Bulle, en Gruyère, en un sanatorium de plaine pour tuberculeux. Situé à 750 mètres d'altitude et jouissant de conditions climatiques excellentes, présentant une grande analogie avec les stations d'altitude des Préalpes, le sanatorium de plaine d'Humilimont, fut achevé il y a près d'une année. Il peut recevoir 55 malades et est pourvu d'un service complet d'hygiène, d'entretien, d'occupation, d'agencement moderne, dépourvu de tout luxe inutile, est fort bien conçu; les chambres claires et gaies, toutes orientées vers le sud et le sud-ouest, disposent de larges balcons couverts où les malades restent une bonne partie de la journée, même en ces mauvais jours d'arrière-saison. La modernisation du bâtiment et son installation intérieure ont été réalisées avec un minimum de dépenses, si bien que chaque lit revient seulement à 12-13.000 francs.

Abondantes chûtes de neiges en Suisse

Berne, le 10 — D'abondantes chûtes de neige sont signalées depuis 24 heures dans différentes parties de la Suisse.

Dans le Jura neuchâtelois, la couche de neige atteint déjà 50 centimètres. Dans les Grisons et dans l'Engadine supérieure on a mesuré 25 centimètres.

Ces chûtes ont été précédées de fortes tempêtes qui ont causé d'importants dégâts dans les forêts et emporté les toits dans diverses localités.

Un nouveau type de locomotive sur la ligne du Gothard

Un nouveau type de locomotive, la Ae 6/6, circule depuis quelques jours sur la ligne du Gothard. Capable de remorquer des trains directs de 600 tonnes à la vitesse de 75 km. à l'heure sur des rampes de 26 pour mille, elle présente le gros avantage d'éliminer la double traction. Celle-ci exige, comme bien l'on pense, un personnel nombreux et coûte cher, sans compter qu'elle prend du temps et oblige les trains directs à faire double arrêt pour accoupler la deuxième locomotive, puis, sur l'autre versant, pour la délester. Certes, les C.F.F., conscients de ces multiples inconvénients, avaient mis en service les locomotives doubles que chacun connaît et qui, d'un poids de 236 à 246 tonnes, développent une puissance allant de 8.000 à 12.000 CV.

La nouvelle machine, dont l'étude remonte à 1949, représente le summum des progrès réalisés dans le domaine de la traction électrique. Son poids — 122 tonnes — ne comprend aucun poids mort, étant donné que ses six essieux sont des essieux-moteurs. L'Ae 6/6 est, en quelque sorte, le pendant pour les lignes de montagne de la fameuse Re 4/4 qui remorque les trains légers inter-villes. Elle pourra être également utilisée en plaine où elle pourra remorquer des trains de 1.450 tonnes à la dénivelée ne dépassant pas 10 pour mille. Sa vitesse maximum est de 125 km. à l'heure. Sur le Gothard, elle pourra remorquer en outre les trains de marchandises lourds qui roulent nuit et jour sur cette artère vitale qui relie le nord au sud de l'Europe.

Au cours du voyage d'essai, puis M. Hugo Gschwind, président de la direction, généralisa à mis l'accent sur la volonté qu'ont les C.F.F. de se maintenir au niveau qui a fait leur réputation et, parallèlement, de lutter contre la concurrence de la route.

M. Meyer, adjoint à l'ingénieur en chef de la traction, a donné d'intéressants détails techniques sur cette locomotive qui remorquera désormais trois express Lucerne-Chiasso, un train accéléré à destination d'Erstfeld et, enfin, un train de marchandises. Elle parcourra ainsi 800 km. chaque jour. Sa mise en service permettra d'économiser du matériel et des hommes. De plus, ses frais d'entretien sont inférieurs à ceux des autres types de machines. Les études et la construction de cette locomotive ont duré deux ans neuf mois et ont coûté environ 1.600.000 francs. D'ici quelques années, ce ne sont plus une ou deux Ae 6/6 qui circuleront sur le Gothard, mais une vingtaine de machines. Les C.F.F. auront ainsi fait coup double. D'une part, ils auront réalisé des économies d'exploitation et, d'autre part, amélioré les temps de parcours qui pourtant sont déjà fort remarquables.

THEMIS EN SUISSE

LE PROCES DES "CANAILLES DES TRUSTS"

La cour suprême de Zurich, fonctionnant comme tribunal de 2ème instance, a prononcé son jugement dans le procès dit « des canailles des trusts ». Il s'agit d'une suite au procès du trust des huiles qui s'est déroulé devant la cour d'assises de Winterthur, où M. Gottlieb Duttweiler avait été condamné avec sursis à 10 jours d'emprisonnement et à 5.000 fr. d'amende pour calomnie à l'égard des 3 plaignants, M. A.W. Gattiker, le colonel divisionnaire Eugène Bireher et le colonel commandant de corps Renzo Lardelli.

Au cours d'un des derniers jours des délibérations, l'avocat du plaignant avait donné lecture d'une lettre l'engageant à dire clairement ce qu'il avait reproché fait au cours d'une conférence que les trusts agissaient criminellement comme des canailles, touchant également la maison Sais et en particulier le plaignant Gattiker, M. Duttweiler, faisant allusion à un incident qui s'était produit au cours du procès, avait traité catégoriquement M. Gattiker, de « canaille des trusts ».

Après 3 heures de délibération, la cour rend son jugement: M. Duttweiler, est reconnu coupable d'injure, pour avoir parlé de « canailles des trusts » au cours du procès devant la cour d'assises et il est condamné à une amende de 500 francs. La possibilité de faire radier le jugement dans le casier judiciaire, ce qui correspond à peu près au sursis dans les questions pénales, lui a été refusé. Les frais de l'enquête, des deux instances sont à la charge pour le 3/10 du plaignant Gattiker et pour les 7/10, de l'accusé Duttweiler. Ce dernier doit verser à M. Gattiker une indemnité pour procès d'un total de 2500 fr. Le versement d'une indemnité au plaignant a été rejeté; en revanche, la cour approuvant le jugement du tribunal de district, a prononcé la publication du jugement dans le « Tat » et dans la « Nouvelle Gazette de Zurich » aux frais de l'accusé.

Devant la cour, M. Duttweiler a demandé par son avocat l'acquiescement, tandis que l'avocat du plaignant demandait confirmation du jugement de 1ère instance. Dans une longue déclaration personnelle, M. Duttweiler, très excité, a parlé de la lutte qu'il a menée pendant des dizaines d'années contre les trusts et l'abus de leur pouvoir. Il a demandé au tribunal d'être acquitté ou d'être envoyé à la prison.

Après le jugement fait valoir que l'utilisation pour la deuxième fois de l'expression « canailles des trusts » faite au cours de l'interrogatoire devant le juge, d'instruction, n'est pas considérée comme une nouvelle injure, mais comme la confirmation du reproche fait antérieurement.

Au cours du procès, M. Duttweiler avait offert de prouver que M. Gattiker n'avait pas agi correctement sur certains points. Le jugement l'a admis, mais il a rejeté l'affirmation de M. Duttweiler, selon laquelle M. Gattiker aurait participé à la falsification des affidavits pour tourner les prescriptions sur les fraudes fiscales, d'abus de pouvoir, de faux en écritures, quelques unes de ces inexactitudes remontant à plusieurs années; de sorte que l'expression « canailles des trusts » n'est pas justifiée. A la suite du procès, M. Duttweiler a déposé un recours en cassation contre ce jugement.

UNE AFFAIRE DE FAUX

Une affaire de lettre fautive, portant l'en-tête officielle de l'Etat et de l'école des arts et métiers, est actuellement en cours de procédure devant le tribunal de la justice genevoise. En voici les grandes lignes: au début de 1948, un Dr. et avocat chargé des intérêts d'inventeurs autrichiens, se mettait de l'étranger en rapport avec le représentant à Genève d'une société anonyme, dont le siège est à Tanger, et qui s'occupe de l'achat et de la vente de brevets et procédés nouveaux. En 1949, l'avocat venait à Genève en compagnie d'un de ses clients, un physicien autrichien, pour négocier avec le représentant genevois la vente d'un brevet. Le physicien autrichien avait alors accepté de céder ses droits pour la vente du dit brevet à un prix inférieur à leur valeur réelle, qui était de 200.000 francs, contre l'assurance qu'il obtiendrait un poste dans l'enseignement dans notre pays.

C'est alors que le représentant de Genève fit tenir au physicien autrichien une lettre datée du 10 mars 1949 et portant l'en-tête officielle de l'Etat et de l'école des arts et métiers, lequel a été immédiatement établi une attestation selon laquelle aucune lettre de ce genre n'avait été envoyée à la date indiquée, par cette école.

Inquiet d'être sans nouvelles au sujet de sa prétendue nomination, le physicien autrichien chargea une de ses connaissances à Genève de tirer l'affaire au clair, quand le représentant légal du physicien autrichien arriva lui-même soudain à Genève pour y déposer plainte en escroquerie contre le représentant à Genève de la société de Tanger. Depuis ce moment, ce dernier aurait disparu de son appartement situé sur la rive droite.

L'enquête continue pour connaître le fond de cette affaire et le dossier a été transmis au Parquet.

ARGOVIE

Le grand conseil a entendu un exposé détaillé du chef du département des finances, conseiller d'Etat Bachmann, sur la question du péchote. Il a été décidé jusqu'à aujourd'hui, 15 demandes de concession émanant de l'étranger et de Suisse avaient été adressées aux autorités cantonales pour effectuer des sondages. Une conférence tenue à Olten le 23 juillet dernier a décidé de faire élaborer par un expert une concession-type pouvant servir pour plusieurs cantons. Lors d'une conférence ultérieure, il a été décidé que les demandes émanant d'organismes suisses avec capitaux nationaux auraient la priorité. Le Conseil fédéral avait pris la même décision. L'orateur répondait ainsi à une interpellation dont l'auteur s'est déclaré satisfait.

Le gouvernement a ensuite accepté une motion paysanne en vue de la création d'une loi cantonale d'introduction à la législation fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale. Le conseil a entendu ensuite le développement d'une interpellation sur le contrôle des films, de la réclame cinématographique et de la fréquentation des salles de cinéma par la jeunesse. Le chef du département de la justice

DE GRAND CONSEIL EN GRAND CONSEIL

a répondu que l'ordonnance y relative sera prochainement adaptée aux nouvelles exigences. L'interpellateur s'est déclaré satisfait.

ST. GALL

Le Grand Conseil st-gallois a terminé la première partie de sa session d'automne. Il a approuvé pour 267.900 francs de crédits supplémentaires et le prélèvement de 66.500 francs sur le fonds cantonal des loteries. Il a en outre adopté le projet de renforcement de la digue du Rhin entre Buchs et Haag et voté à cet effet une contribution cantonale de 213.300 francs aux frais des travaux (640.000 frs.). Il a approuvé une autre contribution, de 100.000 francs, destinée celle-ci à la commune d'Altstätten pour l'aménagement du cours d'eau qui traverse la localité (coût probable: 400.000 frs.).

Après avoir admis 42 demandes de naturalisation, le Grand Conseil a achevé la deuxième lecture de la loi d'introduction de la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale. Une motion présentée par les socialistes et les conservateurs pour une révision partielle de la loi fiscale cantonale en fa-

veur des petits contribuables et des familles dont les charges sont élevées a été repoussée après un débat prolongé.

En revanche, une motion conservatrice visant à mettre sur le même pied, dans le domaine fiscal, les arts et métiers et le commerce de détail, d'une part, et la coopération Migros, de l'autre, a été déclarée recevable dans une version proposée par le gouvernement.

SCHWYZ

Le Grand conseil a nommé vice-président pour la période de 1952 à 1953 M. Marzell Camenzind, cons. Gossau en remplacement de M. Dominique Kenel décédé. Le conseil a ensuite approuvé une motion invitant le conseil d'Etat à faire une enquête sur la participation du canton à la nouvelle société d'électricité du district de Schwyz. Le conseil a ensuite adopté la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière paysanne.

SOLEURE

Le grand conseil soleurois a approuvé la loi d'exécution de la loi fédérale sur le maintien de

la propriété foncière paysanne par 70 voix contre 15. En ce qui concerne la procédure de recours, une disposition plus modérée que celle du conseil d'Etat a été approuvée par 54 voix contre 53.

THURGOVIE

La Grand conseil de Thurgovie a adopté le projet de loi sur la caisse de retraite des fonctionnaires, employés et ouvriers du canton ainsi que la loi d'exécution de ce projet. Les électeurs devront encore se prononcer à ce sujet. Le Conseil a alors passé à l'examen en première lecture du projet de loi sur la lutte contre la tuberculose.

Le grand conseil a ensuite approuvé les comptes de l'Etat pour 1951 qui indiquent 40 millions de recettes et un excédent de recettes de 110.000 francs.

ZURICH

Le Grand Conseil de Zurich a examiné le rapport du Tribunal suprême et de la Cour de cassation. La question du déplacement de la Caserne et place d'armes

du département de la justice

POUR LA PREMIERE FOIS EN EGYPTE LE LAIT CAILLÉ VITAMINÉ Vitamines A + B1 + B2 + C + D En vente chez: GROPPI, Tél. 46199/8/7 A L'AMERICAIN, Rue Soliman Pacha et auprès des Revendeurs R.C. 76696



LE PALAIS FEDERAL

COMMISSION DU CONSEIL DES ETATS

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet de loi fédérale concernant la compensation des frais de transport de marchandises destinées aux régions de montagne s'est réunie à Locarno sous la présidence de M. Damiath, conseiller aux Etats, et en présence de M. Holzner, sous-directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Elle a approuvé, sous réserve de quelques retouches de moindre importance, le projet qu'avait déjà accepté précédemment le conseil national. Une visite à Bosco-Gurin, lieu écarté du trafic, a permis à la commission de se rendre pleinement compte de l'importance des mesures prévues par le projet et des autres mesures prises en faveur de la population montagnarde.

POUR LES CONGES DE NOEL ET NOUVEL AN

Depuis quelques années, de nombreux établissements ont pris l'habitude de donner à leur personnel quelques jours de congés consécutifs de congé à l'occasion de certains jours de fête, surtout vers Noël et Nouvel An, et de compenser l'avance de travail manquée. Pour donner suite à un vœu des intéressés, le Conseil fédéral vient de modifier son ordonnance concernant l'exécution de la loi sur les fabriques. D'après les nouvelles dispositions, les heures à compenser peuvent être reportées sur une période de neuf semaines consécutives comprenant la semaine de Noël et de Nouvel-An, elles peuvent même être reportées sur les dix semaines précédant celle de Noël.

LA SUISSE ET SES VOISINS

CONCLUSION DES NEGOCIATIONS TARIFAIRES ENTRE L'AUTRICHE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Les négociations tarifaires ouvertes entre l'Autriche et la République fédérale d'Allemagne le 15 octobre 1952 dans le cadre de la septième session des parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce à Genève, qui avaient été précédées de conversations préliminaires depuis le 7 octobre, viennent de se terminer par des concessions mutuelles additionnelles à l'accord douanier conclu en 1951 dans le cadre de la conférence tarifaire de Torquay. Alors que les concessions accordées par l'Autriche concernent, entre autres, les plaques en asphalte pour le pavage, baguettes et tubes de verre, machines à enfoncer les pilotis et matières colorantes dérivées du goudron, les concessions allemandes ont trait à des produits typiquement autrichiens, tels que le « todes » et les proderies. L'accord entrera en vigueur après son acceptation par les corps législatifs des deux pays. La délégation autrichienne est présidée par le Dr. Emmanuel Frey, conseiller de légation, et la délégation allemande par le conseiller au ministère des affaires économiques, Dr. Mueller-Graaf.

LA VIE INTERNATIONALE

LE MEXIQUE RATIFIE LES CONVENTIONS DE GENEVE

Le ministre du Mexique à Berne a remis au département politique fédéral un instrument portant ratification par le Mexique des quatre conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre. Le nombre des Etats liés par ces conventions s'élève ainsi à 22, à savoir : Belgique, Chili, Danemark, Espagne, France, Guatemala, Inde, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Mexique, Monaco, Norvège, Pakistan, Philippines, Saint-Siège, Suisse, Tchécoslovaquie, Union sud-africaine et Yougoslavie.

LA VIE ECONOMIQUE

LES COMMISSIONS DE L'ALCOOL DES CHAMBRES FEDERALES

Sous la présidence de M. Farquhar (Vaud), conseiller aux Etats et de M. Chaudet (Vaud), conseiller national, les commissions permanentes de l'alcool des Chambres fédérales ont tenu leur session ordinaire à Romanshorn. Le conseiller fédéral Weber et MM. Kellerhals, directeur, et Kühne, vice-directeur de la Régie des alcools, assistaient aux séances. A l'ordre du jour figurait le rapport du Conseil fédéral sur la gestion et le compte de la Régie des alcools pour l'exercice 1951/52. Les deux commissions ont admis la répartition du bénéfice de 24,8 millions de frs., elles recommandent aux Chambres d'approuver le rapport. Après les versements aux fonds de réserve, la Confédération reçoit une part de 10,8 millions de francs, une même somme est répartie entre les cantons à raison de 2 fr. 30 par tête de population à résidence. Les commissions ont entendu, en outre, des rapports de représentants de la Régie sur les mesures prises cette année pour l'utilisation des récoltes de pommes de terre et de fruits ainsi que sur les prix d'achat de l'alcool livré par les distilleries industrielles. Après leurs séances, elles ont visité l'entrepôt des alcools de Romanshorn et des exploitations utilisant ou conservant des fruits dans les cantons de Thurgovie et de Saint-Gall.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

DANS NOS PARTIS

LE PARTI SUISSE DES PAYSANS, ARTISANS ET BOURGEOIS

Le comité central du parti suisse des paysans, artisans et bourgeois s'est réuni à Zurich sous la présidence de M. R. Weber, conseiller aux Etats, et en présence de M. Holzner, sous-directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Elle a approuvé, sous réserve de quelques retouches de moindre importance, le projet qu'avait déjà accepté précédemment le conseil national. Une visite à Bosco-Gurin, lieu écarté du trafic, a permis à la commission de se rendre pleinement compte de l'importance des mesures prévues par le projet et des autres mesures prises en faveur de la population montagnarde.

LA FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS S'AGRANDIT

Le conseil d'administration de la Foire suisse d'échantillons s'est réuni sous la présidence de M. G. Wenk, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat, et s'est occupé surtout du projet de nouvelles constructions. Après avoir entendu un exposé de M. H. Hofmann ainsi qu'un rapport budgétaire de M. Broggi, directeur de la Foire, le conseil d'administration a décidé, à la suite d'une discussion approfondie, d'approuver la nouvelle construction sur le terrain du Shappe en 1952-1954, qui doit remplacer les halles 10-13. Cette construction reviendra à 15,5 millions de francs. Le directeur de la Foire a laissé entrevoir de nouveau une forte participation à celle de 1953.

UNION BALOISE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

A Bâle, s'est tenue, sous la présidence de M. H. F. Sarasin, l'assemblée générale annuelle de l'Union baloise de l'industrie et du commerce. M. H. Schaffner, délégué du Conseil fédéral pour les traités de commerce, a fait un exposé sur les possibilités et les limites de la politique commerciale suisse. L'orateur a déclaré d'emblée que la lutte pour atteindre des buts économiques est le but constant de notre politique économique. Les formes et les méthodes des efforts de la Suisse dans cette direction sont conditionnées par les circonstances économiques existant à l'étranger et par les remous politiques et économiques de l'époque présente. M. Schaffner a tenu à montrer les difficultés de l'heure et a attiré particulièrement l'attention de son auditoire sur la situation de notre pays dans l'Union européenne de paiement et les conditions qui en découlent si on les place à la lumière des accords multilatéraux. Il existe présentement pour la Suisse une situation qui a ses avantages et ses inconvénients. La Suisse a fait savoir quelle n'intend pas accepter un régime unilatéral et arbitraire à l'égard de pays qui se trouvent dans une situation délicate. L'orateur a parlé ensuite des rapports de la Suisse avec les Etats de l'Est. Un état de stagnation et même de régression les caractérise du fait du retard dans les livraisons de la part de ces pays. Enfin, M. Schaffner a montré que nos efforts, notre ténacité, notre esprit d'initiative peuvent seuls triompher des difficultés et nous maintenir dans la place qui nous revient dans l'économie mondiale.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION SUISSE

Un coup d'oeil sur le mouvement de la population suisse pendant le 1er semestre de 1952 laisse apparaître un faible fléchissement de la courbe des mariages et un léger accroissement de celle des naissances. Mais les fluctuations dans la courbe des décès est plus sensible car, comparé au 1er semestre de l'année précédente, le nombre des morts a diminué de 2.800 ou de 8 0/0 pour arriver à 24.830. En conséquence, l'augmentation de la population qui avait été de 16.000 dans le premier semestre de 1951 s'est accrue à 18.850 ou de 18 0/0. La grippe excessivement faible du printemps et les nouveaux effets de la lutte contre la tuberculose pendant le deuxième trimestre ont fait sensiblement baisser la mortalité. C'est ainsi que le nombre des décès dus à la tuberculose pendant le 2me trimestre s'est abaissé de 40 pour cent. Alors que le fort fléchissement de la courbe de la mortalité due à la tuberculose a été interrompue pendant une année, la baisse a repris sans doute grâce à l'emploi combiné, généralement très apprécié par les médecins de la streptomycine-PAS.

DANS NOS CANTONS

ARGOVIE

LA GUERRE DES PAYSANS DE 1653

Le comité d'organisation des fêtes marquant le 300ème anniversaire de la guerre des paysans de 1653 s'est réuni à Wohlenschwil. Cette réunion a eu lieu à l'endroit même où s'est déroulée le 3 juin 1653 la bataille décisive de cette guerre. L'église de cette localité qui menaçait de s'écrouler a été restaurée grâce aux soins d'une association créée en 1946 sur l'initiative du conseiller national Bircher. Un écu commémoratif est vendu actuellement à cet effet. La fête commémorative se déroulera à Ruderstul dans l'Emmenthal le 30 mai 1953. Elle sera marquée en particulier par un cortège historique et précédée d'un service religieux.

MOTOR COLUMBUS S.A.

L'assemblée générale de la Motor Columbus S.A. a décidé le versement d'un dividende de 5 0/0 (6 0/0 à la fin du précédent exercice). Elle a élu membres du conseil d'administration MM. A. Linder, directeur général au Crédit suisse, à Zurich, M. G. Schindler, de Küssnacht (ZH), professeur à l'EPF, et M. F. Schorff, directeur de la S.A. pour l'industrie de l'Aluminium, à la place de MM. C.P. Jaberg et A. Jähr. M. Th. Boveri, président du conseil d'administration, a expliqué que la réduction du dividende était due à l'interruption du transfert des dividendes d'Argentine en Suisse. Il a ajouté que la situation de la société au point de vue rapport ne devait pas être jugée avec trop d'optimisme malgré l'impression d'ensemble donnée

SOLEURE

LIBERATION CONDITIONNELLE

La conférence des chefs des instituts pénitentiaires qui s'est tenue à Soleure a constaté que contrairement à l'opinion soumise, la libération conditionnelle n'est pas la règle, mais n'est appliquée qu'avec soin dans le sens du code pénal. Cette libération conditionnelle n'est accordée par les autorités chargées de l'exécution de la peine que lorsqu'on peut admettre que le détenu remis en liberté se conduira normalement. Mais la conférence considère qu'il est indispensable d'établir des règles identiques dans tous les cantons pour l'application de cette mesure. La conférence approuve également la création d'un périodique permettant de faire valoir la nécessité d'améliorer la formation professionnelle du personnel de ces instituts.

TESSIN

DEUX CENTENAIRES AU TESSIN

Le 26 octobre 1852, le Conseil d'Etat du canton du Tessin nomme professeur de philosophie au lycée de Lugano le philosophe italien Carlo Cattaneo, qui, par ses oeuvres politiques et philosophiques, joua un rôle éminent dans le Risorgimento. Le 16 novembre suivant, ce lycée, dont Cattaneo avait été un des promoteurs, ouvrit ses portes. Le département de l'Instruction publique a voulu marquer ce double centenaire, et il a chargé la bibliothèque cantonale d'organiser à cette occasion une exposition intitulée « Cattaneo et le Tessin ». Cette exposition a été inaugurée en présence du président du gouvernement cantonal, M. Canevassini, du chef du département de l'Instruction publique, M. Galli, du poète et écrivain Francesco Chiesa, du consul d'Italie à Lugano, M. Bollati, et de nombreuses autres personnalités du Tessin et de la Lombardie. Elle comprend des écrits et des publications de Carlo Cattaneo.

BALE ET ZURICH

La semaine d'amitié entre Bâle et Zurich a débuté par une manifestation publique bien fréquentée qui a eu lieu dans le grand studio de Radio-Zurich et transmise aussi par Beromünster. L'orchestre du studio de Beromünster, sous la direction de M. Hans Münch, Bâle, a joué pour commencer l'ouverture du Festival de Riehen d'Hermann Suter. Ensuite M. E. Landolt, président de la ville, accompagné du conseiller national Vontobel, président du conseil communal de Zurich, après avoir souhaité la bienvenue aux invités au nom de Zurich, a remercié les directeurs présents des deux studios de radio et de la société de développement de Zurich d'avoir mené à bien l'idée de resserrer les liens d'amitié, par le moyen de la radio, des deux plus grandes villes suisses liées par de nombreux intérêts économiques et culturels. Dans sa réponse, M. I. Zschokke, conseiller d'Etat représentant Bâle, a spirituellement fait remarquer que le « problème Zurich-Bâle » n'existe pas, mais que les échanges vivants qui ont lieu entre les deux villes est la meilleure preuve d'une amitié bien réelle. Après le concerto pour violoncelle et orchestre d'Othmar Schoeck, avec M. August Wenzinger comme soliste, de Bâle, MM. W. Albrecht, Bâle, et Hermann Hiltbrunner, Zurich, ont fait « l'éloge des deux villes ». Les deux orateurs ont tour à tour mis en lumière avec beaucoup d'esprit les caractéristiques et les vertus des deux villes.

UNTERWALD

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NATURE DE LA SUISSE CENTRALE

La section de la Suisse centrale de l'association pour la protection de la nature a tenu sa 4ème assemblée à Stans. Les questions statutaires furent rapidement expédiées. Le président, M. Hans Koch, bibliothécaire à Zoug, présenta le rapport annuel. Il souligna la grande activité de l'association de la Suisse centrale et attirera l'attention de ses auditeurs sur les nombreux problèmes que la protection de la nature et des sites doit encore résoudre. Le comité fut confirmé dans ses fonctions. Au cours de la discussion, un veto fut formulé contre les panneaux-réclames au bord des routes. Après l'assemblée, les participants firent une excursion dans la ville de Stans. Le docteur Joseph Gander, de Stans, fit une causerie sur le pays et le peuple d'Unterwald. Puis les participants se rendirent à Buochs où ils assistèrent à une fête populaire alpestre, et visitèrent divers lieux intéressants du point de vue de l'histoire de l'art.

BERNE

BUDGET DU CANTON DE BERNE

Le budget du canton de Berne pour 1953 prévoit un déficit de 3.600.000 frs. L'administration des contributions s'attend à des recettes de l'ordre de 140.700.000 frs. Elle a encaissé l'an dernier 134.300.000 frs.

LA POPULATION DE BIENNE S'ACCROIT SANS CESSER

La ville de Bienna comptait à la fin de septembre 1952, 51.285 habitants, soit 1,427 de plus qu'il y a un an à pareille époque.

TREFFILERIES REUNIES S.A. - BIENNE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires des Treffileries réunies S.A., à Bienna, a eu lieu le 27 octobre. Les affaires statutaires ont été réglées et l'assemblée a décidé de verser un dividende brut 7 0/0 (net 4,9 0/0) et d'attribuer 71.000 francs au fonds de réserve général.

LUCERNE

FINANCES LUCERNOISES

Le projet de budget du canton de Lucerne pour 1953 prévoit un déficit de 810.000 Fr. sur un total de dépenses de 58.106.530 Fr. 1.200.000 Fr. sont prévus pour les amortissements. Les comptes d'exploitation de l'hôpital cantonal, de l'établissement de Saint-Urbain et du sanatorium lucernoise de Montana sont inclus pour la première fois dans les comptes du canton.

SAINT-GALL

UNE PREMIERE A ST-GALL

Au Théâtre municipal de Saint-Gall a été donnée la première oeuvre dramatique en cinq actes de Jacob Böhler : « Gotthard ». La pièce en cinq actes se passe dans la seconde moitié du XIème siècle, lorsque fut décidée la construction d'une voie du Gothard par les coopératives alpêtres des vallées de la Reuss, d'Urseren et du Livinental. L'auteur a été l'objet d'ovations sans fin.

SYNODE DE L'EGLISE NATIONALE VAUDOISE

Le Synode de l'Eglise nationale vaudoise a décidé d'allouer pendant cinq ans une contribution annuelle de 20.000 francs aux communautés de langue allemande dans le canton, tandis que la Fédération des Eglises protestantes de Suisse leur fera une subvention annuelle de 30.000 frs. pendant cinq ans également. Il a voté une subvention annuelle de 2.000 frs à l'Office de consultations matrimoniales de Pro Familia, à Lausanne. Il a voté le budget pour 1953 avec un déficit de 21.300 francs sur un total de dépenses de 260.845 francs.

TRIBUNAL FEDERAL

On apprend que MM. les juges fédéraux Walter Naegeli et Eugène Blocher ont adressé au président de l'Assemblée fédérale leurs lettres de démission, pour le 31 décembre 1952. M. Blocher a été élu juge fédéral le 13 décembre 1928 et M. Naegeli, l'actuel président du Tribunal fédéral, le 6 avril 1933. Le premier appartient au parti socialiste et le second au parti radical. Les élections complémentaires se feront au cours de la session de l'Assemblée fédérale au mois de décembre.

ZURICH

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a renvoyé à la commission le projet de modification de l'ordonnance relative au service social des soins dentaires pour la jeunesse. Le directeur de la police, répondant à une interpellation socialiste, a déclaré que le conseil municipal jugerait nécessaire de ne rien négliger pour garantir le repos nocturne des habitants de la ville. Il a indiqué que ces deux dernières années l'effectif des véhicules à moteur avait augmenté à Zurich d'environ 80 0/0 et passé à 42.000. Un contrôle des machines par la police a révélé que 70 0/0 d'entre elles faisaient un bruit excessif. Une trentaine de bourgeois d'Allemagne occidentale ont assisté aux délibérations du conseil.

BALE ET ZURICH

La semaine d'amitié entre Bâle et Zurich a débuté par une manifestation publique bien fréquentée qui a eu lieu dans le grand studio de Radio-Zurich et transmise aussi par Beromünster. L'orchestre du studio de Beromünster, sous la direction de M. Hans Münch, Bâle, a joué pour commencer l'ouverture du Festival de Riehen d'Hermann Suter. Ensuite M. E. Landolt, président de la ville, accompagné du conseiller national Vontobel, président du conseil communal de Zurich, après avoir souhaité la bienvenue aux invités au nom de Zurich, a remercié les directeurs présents des deux studios de radio et de la société de développement de Zurich d'avoir mené à bien l'idée de resserrer les liens d'amitié, par le moyen de la radio, des deux plus grandes villes suisses liées par de nombreux intérêts économiques et culturels. Dans sa réponse, M. I. Zschokke, conseiller d'Etat représentant Bâle, a spirituellement fait remarquer que le « problème Zurich-Bâle » n'existe pas, mais que les échanges vivants qui ont lieu entre les deux villes est la meilleure preuve d'une amitié bien réelle. Après le concerto pour violoncelle et orchestre d'Othmar Schoeck, avec M. August Wenzinger comme soliste, de Bâle, MM. W. Albrecht, Bâle, et Hermann Hiltbrunner, Zurich, ont fait « l'éloge des deux villes ». Les deux orateurs ont tour à tour mis en lumière avec beaucoup d'esprit les caractéristiques et les vertus des deux villes.

URI

LA JOURNEE DU CHRIST-ROI

A Aitdorf a eu lieu la journée du Christ-Roi de l'organisation chrétienne-sociale d'Uri. Après l'allocution d'ouverture de M. Joseph Müller, (Fribourg), président d'honneur, M. Etter, conseiller fédéral, a parlé sur « les fondements d'une Suisse chrétienne ». Le rapport du président cantonal M. Joseph Bricker, d'Aitdorf, fut applaudi, sur quoi le commissaire épiscopal, M. Karl Gistler, a prononcé le discours de clôture. La journée s'acheva par le chant de l'hymne national. Un millier de personnes y ont participé.

VAUD

UNE DEMANDE DE LA CHAMBRE VAUDOISE D'AGRICULTURE

La Chambre vaudoise d'agriculture a adressé au Conseil d'Etat vaudois une lettre le priant d'intervenir auprès des autorités fédérales compétentes pour qu'elles renonceraient à la création d'une place d'armes pour troupes blindées dans la plaine du Rhône. L'Etat doit faire front au recul de la propriété agricole en maintenant un minimum de propriété rurale. Le canton de Vaud a fait sa part sur la place d'armes de Bière (750 hectares) et la place d'armes de Payerne (70 hectares).

La symphonie de Böcklin de Hans Huber a mis le point final à cette manifestation vivement goûtée par le public.

UN PROJET DE STADE ZURICHOIS

La municipalité de Zurich soumet au conseil communal un projet de participation à la construction d'un stade destiné en premier lieu au football et à l'athlétisme léger, mais des concours de hockey, des représentations en plein air pourront y être organisés. Le stade pourra contenir 60.000 spectateurs. Les frais sont évalués à 8,9 millions sans le prix d'acquisition du terrain que la ville projette de mettre à disposition pendant 70 ans. Le Fonds cantonal des sports contribuera au projet en versant 1,5 millions et en accordant un prêt sans intérêt de 500.000 francs. La société du sportotto accorderait un prêt de 1,5 million. La ville, selon le projet de la municipalité accorderait une subvention de 1,5 millions et un prêt sans intérêt de 2,7 millions; elle participerait en outre au capital de coopérative pour un montant de 250.000 francs de sorte que la ville participerait au projet pour 4.450.000 francs ou au 50 0/0 des frais de construction. Le canton participerait également au capital de coopérative pour un montant de 250 mille francs tandis que les associations sportives et privées fourniraient 700.000 francs.

MIGROS-MARKT

Le système de vente des marchandises connu sous le nom de « Super-Market » qui a pris une grande extension aux Etats-Unis, a été appliqué pour la première fois à Zurich par l'ouverture du « Migro-Markt ». L'innovation adaptée aux conditions suisses consiste en une extension du système d'auto-service à de nouveaux groupes de marchandises, comme la viande fraîche emballée dans du cellophane, des ustensiles et des machines de ménage, des jouets, etc. Une boulangerie est adjointe au Migro-Markt. De sorte que pour la première fois, toutes les denrées alimentaires (à l'exception du lait) sont réunies sous un même toit. Le nombre des articles est maintenant de 1.200 contre 650 qu'avait les magasins d'auto-service. Au cours de l'ouverture, le fondateur de la Migros M. Gottlieb Duttweiler a reçu les représentants, de la presse, des autorités cantonales et municipales et de nombreux intéressés du monde du commerce. Dans son allocution, il a montré le niveau élevé de la répartition des marchandises en Suisse due en premier lieu à la libre concurrence en Suisse.

FABRIQUE SUISSE DE LOCOMOTIVES ET DE MACHINES

Réuni à Winterthur, le conseil d'administration de la Fabrique suisse de locomotives et de machines a approuvé les comptes de l'exercice 1951/52, à l'intention de l'assemblée générale du 19 novembre. Déduction faite des amortissements sur les installations pour un montant de 1.594.507,58 Fr. et de la constitution d'une réserve de prévoyance sociale, les comptes accusent un bénéfice net de 1.290.251,62 Fr. y compris le solde reporté de l'exercice précédent (233.030,33 Fr.). Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'attribuer 100.000 Fr. au fonds de réserve légal et 400.000 au fonds de réserve spécial, de verser un dividende de 6 0/0, soit 528.000 Fr. au actions de fondation et aux actions de priorité et de reporter le solde, soit 262.251,62 Fr. à compte-nouveau. Si l'assemblée approuve la proposition de verser ce dividende sur l'ensemble du capital-action pour l'exercice 1951/52, les privilégiés des actions de priorité deviendront caducs, conformément au paragraphe 21 alinéa 1 des statuts. Ces dernières actions seront ainsi à l'avenir placées sur un pied d'égalité avec les actions de fondation.

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient

Dir. resp.: M. Maurice Fiechter

"Vos vacances d'Hiver en Suisse"

VILLARS-sur-OLLON

Altitude : 1300 - 1800 m.

Dans une région idéale pour la pratique des sports d'hiver, au cœur des Alpes vaudoises, des établissements de premier ordre vous attendent :

Villars Palace
Confort - Repos - Patinoire - Ski
HOTEL BELLEVUE
Ambiance familiale et accueil sympathique
Tout confort - Cuisine réputée
Un séjour dans l'un ou l'autre de ces hôtels vous redonnera force et santé.

s/s PACE
d'Alexandrie directement pour :
NAPLES - MARSEILLE - GENES
et Service régulier Alexandrie/Beyrouth
Pour renseignements et billets, s'adresser à :
G. BEYTS & Co.
Le Caire : 45, Rue Malika Farida - Tél. 42978

SOCIETE DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.)
Reg. Comm. 30139

Transports de marchandises générales par camions à plateforme et produits pétroliers par camions citernes
Atelier complet pour construction de CARROSSERIES et CHASSIS pour AUTOBUS, CAMIONS, etc.
ALEXANDRIE: Direction Générale Téléphone: 71436
AZHAR: LE CAIRE Téléphone: 77783-4 - 79094
SUEZ: Téléphone: 211
PORT-SAID: Téléphone: 484
ISMALIA: Téléphone: 348

The New Firestone DeLuxe CHAMPION
55% plus résistant
60% plus d'angles antidérapants
32% de rendement kilométrique supérieur
EQUIPEZ VOS VOITURES DE PNEUS FIRESTONE CHAMPION DE LUXE
LE PNEU COMPORTANT LE MAXIMUM DE SECURITE
SULZER FRERES
Représentants exclusifs pour l'Egypte
LE CAIRE 30, Avenue Fouad, 1er R.C.C. 16539
ALEXANDRIE 5, rue de la Gare du Caire Tél. 23815 R.C.A. 10637



Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGILSE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 9 h. 30 Catéchisme 10 h. 15 Culte public présidé par Monsieur le Pasteur Ecuyer du Caire

« LE NOM QUI CONTIENT TOUT » (Col. 11 v. 10) 10 h. 15 Ecole du Dimanche.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39 Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 10 h. Ecole du Dimanche 11 h. Culte présidé par M. le Pasteur DuBois d'Alexandrie.

« PRENDRE DIEU AU SERIEUX »

NAISSANCES Madame et Monsieur R. C. EICHE - BORNER ont la grande joie d'annoncer qu'ils sont devenus les heureux parents de BARBARA FRIDA née à Ennet-Baden/AG. le 9 novembre 1952.

Nous sommes sincèrement heureux de présenter à nos compatriotes et amis Eiche nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur à la petite Barbara.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA fille de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

La Colonie tout entière s'associe à la joie des parents à qui nous présentons toutes nos félicitations et tous nos vœux de Bonheur pour la nouveau-née.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, le même jour à Zurich, de BEATRICE REGULA

filles de nos compatriotes M. et Mme H. KUPPER.

A ALEXANDRIE

SOCIETE "HELVETIA"

Nous prions nos membres de bien vouloir nous aider à préparer notre distribution de Noël. De vieux vêtements, de vieux jouets, peuvent rendre service et faire des heureux. Tous ceux qui voudront bien nous en envoyer, feront oeuvre utile, et nous leur exprimons d'avance notre reconnaissance.

Les paquets au nom de l'Helvétia peuvent être déposés au Cercle Suisse. LE COMITE.



GRUPE DU MARDI

Samédi 15 novembre dès 6 h. p.m.

33e CONCOURS ANNUEL DU GROUPE DU MARDI

Tout joueur se présentant après 6 h. 30 p.m. ne pourra pas participer à ce concours.

A CHATBY

SAMEDI 6 DECEMBRE

CONCOURS INTERVILLES DE QUILLES ALEXANDRIE - LE CAIRE

suivie d'une SOIREE DANSANTE. Alexandrins et Cairotes, réservez votre soirée pour cet événement.

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

LUNDI 17 NOVEMBRE à 8 h. 30 p.m.

ORDRE DU JOUR: 1. - Lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 19 mai 1952.

2. - Admissions. - Démissions. 3. - Fixation des cotisations pour 1953 (Statuts Art. 12).

4. - Renouvellement des invitations d'étrangers et taxation de leur cotisation (Statuts Art. 21).

5. - Divers.

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

SAMEDI 22 NOVEMBRE dès 2h. 30 p.m. DIMANCHE 30 NOVEMBRE dès 9h. 30 a.m.

EXERCICES DE TIR CLUB NAUTIQUE SUISSE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Messieurs les membres sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Annuelle du Club Nautique Suisse d'Alexandrie qui aura lieu au siège du Club dans les locaux de la Société Suisse d'Alexandrie à Chatby le

LUNDI 24 NOVEMBRE 1952 à 8 h. 30 p.m.

ORDRE DU JOUR: a) Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale. b) Admissions et Démissions. c) Rapport et Comptes de l'exercice financier 1951-52. d) Divers.

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

SAMEDI 29 NOVEMBRE à 5 h. 30 p.m.

Assemblée Générale des Membres de l'Ecole

dans les locaux de la SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

ORDRE DU JOUR 1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 Novembre 1951.

2. Rapport du Directeur de l'Ecole sur l'activité de l'Ecole durant l'année scolaire 1951-52.

3. Rapport du Comité sur l'activité de l'Ecole durant l'année 51-52. Rapport financier de l'année 51-52.

4. Rapport des Censeurs. 5. Proposition pour le changement des articles 2 et 8 des Statuts selon nouveaux textes envoyés à tous les Membres de l'Ecole.

6. Election de six membres du Comité. 7. Election de trois membres suppléants. 8. Election de deux censeurs.

On est prié de faire son possible pour assister à cette Assemblée qui, suivant l'article No. 18 des Statuts, ne pourra être tenue que si le quart au moins des Membres y sont présents.

Pour le Comité de l'Ecole Suisse d'Alexandrie. F. HERRLING, Président.

N.B. ARTICLE No. 18 : Une Assemblée Générale ne peut être tenue que si le quart au moins des membres (déduction faite de ceux qui ne sont pas alors à Alexandrie) sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée, convoquée pour 8 jours plus tard au moins, sera valable quel que soit le nombre des membres présents.

Ecole Suisse d'Alexandrie

APPEL

Notre Ecole, comme toutes les écoles suisses de l'étranger, a été invitée par des Institutions suisses à fournir toute une documentation destinée à une propagande au sein du peuple suisse.

En effet, une partie du produit de la future collecte du 1er août 1953, en Suisse, sera affectée aux 13 écoles suisses de l'étranger, et afin de stimuler l'intérêt du peuple suisse en faveur de ces écoles, une propagande va être faite dans la presse de notre Pays à l'aide d'articles, de photos, de compositions d'élèves, etc.

Toutes les personnes qui posséderaient de bonnes photographies de groupes d'élèves actuels ou anciens prises en plein air: dans la cour de l'école ou dans les jardins du Cercle, à la campagne ou au désert, dans des palmiers ou au bord de la mer, seraient bien aimables de les remettre, d'ici, à la fin de novembre, au directeur de l'école ou aux maîtres chargés de recueillir cette documentation.

Nous remercions d'avance tous ceux qui voudront bien nous aider à rassembler ce matériel de propagande. LE COMITE.

AUX AMITIES FRANÇAISES

CONCERTS DE MUSIQUE ENREGISTREE

JEUDI 13 NOVEMBRE à 7 h. p.m.

Inauguration de la nouvelle salle de musique

MUSIQUE CLASSIQUE 1.) Beethoven - Sonate en fa majeur, opus. 24 « Le Printemps »

au violon: Max Rostal au piano: Frank Osborn. 2.) Vivaldi - « Les quatre saisons » 4 Concertos de l'opus 8.

au violon: Reinhold Barbet et l'Orchestre de Chambre de Stuttgart sous la direction de Karl Münchinger.

N.B. - Cette oeuvre est enregistrée sur disque microsillon.

JEUDI 20 NOVEMBRE à 7 h. p.m.

MUSIQUE DE JAZZ Sydney Bechet, Duke Ellington, Louis Armstrong, Mezz Mezzrow, etc.

N.B. - Pour tous les concerts de musique enregistrée, les portes seront fermées pendant l'exécution des morceaux.

SAMEDI 15 NOVEMBRE à 8 h. p.m.

Inauguration de l'exposition « 50 ANS DE CINEMA FRANÇAIS »

SAMEDI 15, LUNDI 17, MERCREDI 19

et VENDREDI 21 à 7 h. p.m. Projection du court métrage: « NAISSANCE DU CINEMA » de Roger Leenhardt

L'exposition sera ouverte au public à partir du lundi 17 novembre de 4 h. à 8 h.

Vu le nombre limité des places disponibles on est prié de s'inscrire à l'avance au secrétariat.

MARDI 18 NOVEMBRE à 7 h. p.m.

DEBAT sur « LE ROMAN POLICIER »

A L'ATELIER

A PARTIR DU 15 NOVEMBRE COURS D'HISTOIRE DE L'ART

par Dr. HILDE ZALOSCHER

1.) L'art et la philosophie de la Chine. 2.) L'art européen de 1600 à 1800 (Rembrandt, Rubens, Velasquez, etc.)

TARIFICATION

Tableau de la tarification valable du 8 Novembre 1952 au 14 Novembre 1952

LEGUMES: Courgettes petites ... 25 Courgettes grandes ... 10 Patates ... 10 Bamiyas roumis ... 60 Bamiyas Baladi ... 50 Kolkas ... 35 Oignons ... 25 Epinards ... 35

FRUITS: Dattes Zaghoul ... 45 Dattes Ramli ... 30 Dattes fines ... 50 Oranges Abou Sorra No. 1 ... 50 Oranges Abou Sorra No. 2 ... 40

AU CAIRE

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Mardi 18 Novembre à 4 h. p.m. à l'Hôtel Windsor (Rue Elfi Bey).

TRACTANDA I. - Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 12 février 1952.

II. - Nomination de deux scrutateurs. III. - Election de deux membres du Comité en remplacement de Mesdames Masset et Masi.

IV. - Election de la Présidente. V. - Election de la Vice-Présidente. VI. - Suggestions pour un nouvel effort financier. VII. - Divers & Imprévu.

Le Comité. Nous prions nos membres et amies de penser dès à présent à nos paquets de Noël pour nos Protégés; toute donation ou vêtements ou choses utiles seront reçus avec gratitude par les Dames de notre comité ou directement chez Mme. Hess, Rue Antikhana 15, ou Rue Bahgat Ali pacha, 12, Zamalek.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 16 NOV. 1952

MENU

Ravioli à la Hongroise Côtelette de Porc Rôtie au Four Pommes Château Mousseline de Lentilles à l'Orientale Salade Pintanière

Strudel aux Pommes

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél.: 56785.

Notre jeu national LE "YASS"

L'origine des cartes à jouer est restée longtemps obscure. On sait aujourd'hui que ce sont les Chinois qui ont créé les cartes à jouer, dans un passé extrêmement lointain, pour se divertir. L'on trouve encore, dans l'ancien Céleste Empire des artisans qui gagnent leur vie en peignant des cartes à jouer. Les Sarrasins et les Arabes apprirent des Chinois, l'art de peindre les cartes et la manière de s'en servir. De là, les cartes à jouer furent introduites en Europe par les Hollandais, grands voyageurs devant l'éternel, puis elles passèrent en Espagne, et enfin dans le reste de l'Europe. Les Suisses au service étranger qui allaient en congé dans leur pays ramenaient avec eux des jeux de cartes qui eurent d'emblée un succès considérable. Depuis 450 ans, au moins, le jeu de cartes est un véritable « sport national » si l'on ose dire. Au 15ème siècle déjà on comptait à Bâle quantité de fabricants de jeux de cartes et le jeu le plus ancien qui nous soit parvenu provient également de Bâle, il est daté de 1480.

Plusieurs rois de France et d'Espagne tentèrent d'interdire à leurs sujets de jouer aux cartes. Les autorités suisses voulurent faire de même. Mais tout fut inutile; on n'en joua qu'un peu plus de passion, en grand secret puisqu'on ne pouvait plus le faire ouvertement. Si bien que, de guerre lasse, l'interdiction fut levée et remplacée par un impôt lequel subsiste encore aujourd'hui en Suisse dans les cantons où l'un des as doit porter le sceau officiel attestant que le jeu a acquitté l'impôt et qu'il est « honnête » autrement dit qu'il ne s'agit pas de cartes biseautées et autres truquages dont certains joueurs sans scrupules pourraient user.

Tant que les cartes à jouer furent peintes à la main elles restèrent un objet de luxe. La découverte de la gravure sur bois au 15ème siècle, allait démocratiser le jeu de cartes et permettre à tous les citoyens de s'en servir ce dont ils ne se firent pas faute comme nous l'avons déjà dit. Les cartes « allemandes » sont les mêmes depuis tantôt quatre siècles. Les cartes « françaises » n'ont pas changé depuis le 17ème siècle. La Révolution française essaya dans ce domaine comme dans tous les autres de faire table rase du passé; aux rois et aux valets « réactionnaires », les révolutionnaires substituèrent des personnages symboliques représentant le « génie de la

paix », le « génie du commerce », l'égalité de rang, l'égalité de devoirs et autres du même genre. Mais ces cartes ne survécurent pas à ceux qui les avaient inventées. Dès l'Empire, on en revint aux figures traditionnelles, qui n'ont pas changé depuis lors. JEUX TRES ANCIENS On joue encore en Suisse centrale à des jeux très anciens, dont le « tréante » originaire de Hollande, qui fut sans aucun doute le premier jeu en usage chez les mercenaires suisses. Il y en eut une foule d'autres; certains ont disparu tandis que le yass, sous ses différentes formes, a connu une carrière éblouissante et conserve toutes les faveurs de nos populations, soit dans les établissements publics où l'on va jouer son café ou un demi soit dans les familles. On sait le rôle que joue le « bour » dans notre jeu national, ce « bour » qui est au-dessus des rois et des as. Ce « bour », « Bauer » en allemand, représentait dans l'ancienne Confédération, l'armée suisse, formée précisément de ces paysans tant redoutés des princes et autres seigneurs et qui avaient remporté sur des armées plus nombreuses et mieux équipées des victoires éclatantes. Dans notre yass national, le « bour » fait donc figure de symbole. Il n'est guère de maisons à la campagne où l'on ne possède un jeu de cartes et où le yass ne soit pas à l'honneur.

INTERDICTIONS INUTILES Plusieurs rois de France et d'Espagne tentèrent d'interdire à leurs sujets de jouer aux cartes. Les autorités suisses voulurent faire de même. Mais tout fut inutile; on n'en joua qu'un peu plus de passion, en grand secret puisqu'on ne pouvait plus le faire ouvertement. Si bien que, de guerre lasse, l'interdiction fut levée et remplacée par un impôt lequel subsiste encore aujourd'hui en Suisse dans les cantons où l'un des as doit porter le sceau officiel attestant que le jeu a acquitté l'impôt et qu'il est « honnête » autrement dit qu'il ne s'agit pas de cartes biseautées et autres truquages dont certains joueurs sans scrupules pourraient user.

Tant que les cartes à jouer furent peintes à la main elles restèrent un objet de luxe. La découverte de la gravure sur bois au 15ème siècle, allait démocratiser le jeu de cartes et permettre à tous les citoyens de s'en servir ce dont ils ne se firent pas faute comme nous l'avons déjà dit. Les cartes « allemandes » sont les mêmes depuis tantôt quatre siècles. Les cartes « françaises » n'ont pas changé depuis le 17ème siècle. La Révolution française essaya dans ce domaine comme dans tous les autres de faire table rase du passé; aux rois et aux valets « réactionnaires », les révolutionnaires substituèrent des personnages symboliques représentant le « génie de la

Notre but: Eviter à nos assurés les conséquences matérielles des coups du sort auxquels ils sont exposés chaque jour...

Notre expérience: Plus de 75 ans au service de nos assurés.

REINHART & Co. Agents Généraux pour l'Egypte

ALEXANDRIE 4, Rue Adib R.C. Alex. No. 483.

LE CAIRE 41, Sh. Chérif Pacha R.C. Le Caire No. 10332.

COURS ET COMMENTAIRES DE MUSIQUE

Ière SERIE

Cycle J. S. BACH

Enseignement et exécution intégrale du CLAVECIN BIEN TEMPERE

par M. Zaven KHATCHADOURIAN

Pianiste avec six commentaires sur la personnalité et l'art de J.S. Bach

Dr. G. SALERIAN Musicologue

Il sera réservé à chaque auditeur la faculté de se faire audier dans quelques-uns, à son choix, des oeuvres exposées.

Les cours auront lieu au domicile de M. Zaven Khatchadourian, 3 RUE MACKIE, SABA PACHA RAMLEH, tous les lundis, à dater du 1er lundi du mois de Décembre de 7 h. 15 à 8 h. 45 p.m.

La durée des cours est fixée à trois mois. Les droits d'inscription à l'ensemble de ces cours: P.T. 500

Pour tous autres renseignements et inscriptions s'adresser à M. ZAVEN KHATCHADOURIAN tél. 62524 ou au Dr. G. SALERIAN tél. 22799 chaque jour de 9 à 10 h. sauf les dimanches.

Le nombre de participants à ces cours étant limité, les inscriptions seront clôturées le 25 novembre à midi.

MISR-FLUVIALE Association en participation

Bureaux Principaux: ALEXANDRIE: 10, Rue Chérif Pacha Tél. 28659, 28660.

CAIRE: 36, Rue Kasr El Nil Tél. 54487, 54547

AGENCES: MINIA ASSIOUT ASSOUAN WADI-HALFA PORT-TEWFIKA ISMAILIA PORT-SAID

La Flotte comprend 140 unités fluviales des types les plus modernes

W. ESCHER Branche Produits Pharmaceutiques

15, RUE TOUSSOUN PACHA, ALEXANDRIE

6, RUE EL BATAL AHMED ABDEL AZIZ, LE CAIRE

Magasin de vente à Alexandrie: 4, RUE MARIETTE PACHA.

The Tractor & Engineering Co. S.A.E. (Incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.)

ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire LE CAIRE: 18, Rue Emad el Din

AGENTS DES MAISONS: W.H. ALLEN, SONS & Co. Ltd. - Bedford

GWYNNE PUMPS Ltd. - Londres

THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. - Londres.

Winterthur ACCIDENTS

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur

Entreprise privée régie par la Loi No. 158 de 1950 Enregistrée sub No. 17 le 20.2.41 auprès du Ministère des Finances, Le Caire.

Notre but: Eviter à nos assurés les conséquences matérielles des coups du sort auxquels ils sont exposés chaque jour...

Notre expérience: Plus de 75 ans au service de nos assurés.

REINHART & Co. Agents Généraux pour l'Egypte

ALEXANDRIE 4, Rue Adib R.C. Alex. No. 483.

LE CAIRE 41, Sh. Chérif Pacha R.C. Le Caire No. 10332.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA - Tél. 29054 - « Un voco nel mio cuore » (Vittorio Gassmann, Beniamino Gigli).

AMIR - Tél. 27893 - « 5 Fingers » (James Mason, Danielle Darrieux).

FOUAD - Tél. 25832 - « La table aux crevés » (Fernandel, Maria Mauban).

LA GAITE - Tél. 71225 - « Bird of Paradise » (Jeff Chandler, Louis Jourdan).

METRO - Tél. 22850/22859 - « I dood it » (Red Skelton Eleanor Powell).

RIALTO - Tél. 24694 - « Come fill the cup » (James Cagney Phyllis Thaxter).

RIO - Tél. 29038 - « City lights » (Charlie Chaplin).

ROYAL - Tél. 26329 - « Baron of Arizona » (Vincent Price, Ellen Drew).

STRAND - Tél. 22322 - « Las Vegas Story » (Jane Russell, Victor Mature).

Théâtre MOHAMED ALY - Tél. 25106 - Immense succès de la troupe Aroni - Manolidou, Meroredi: « Klironomos » (Manolidou). Vendredi: « Ipourgas ke predrina » (Aroni).



LA VIE AGRICOLE

Une aide de la Confédération pour l'exportation du bétail

A Berne, une conférence de presse, a eu lieu, sous la présidence de M. Rubattel, conseiller fédéral, consacrée à la situation du marché de bétail de boucherie.

M. Landis, directeur de la division de l'agriculture, a exposé les difficultés de cette situation. Les intempéries ont largement contribué d'ailleurs à cette situation et les effectifs bovins sont de nouveau aussi gros que dans les années précédant de peu la guerre mondiale.

D'autre part, la fièvre aphteuse qui sévit en France empêche l'importation en provenance de France. La Suisse peut en payant le prix fort obtenir des fourrages de Hollande et d'Italie. Les paysans des montagnes, pour pouvoir vivre, doivent exporter chaque année dans les régions plus basses de 50 à 60.000 têtes de bétail.

Mais le paysan du bas n'achète du bétail de la montagne que lorsqu'il a pu auparavant écarter d'autres animaux. Le manque de fourrage provoque une offre énorme de bétail de boucherie et les prix baissent dans des proportions considérables atteignant les taux les plus bas, de sorte qu'il faut envisager des mesures pour améliorer cette situation.

Le colonel-brigadier G. Rutishauser, président de la Coopérative suisse pour l'approvisionnement en bétail de boucherie et en viande (CBV) a exposé les mesures prises par cet organisme ainsi que ses propositions. La CBV fixe périodiquement les prix indicatifs pour le gros bétail de boucherie. Ces prix indicatifs se meuvent, suivant la situation du marché, dans une marge fixée par le Département fédéral de l'économie publique. Elle organise des marchés de bétail de boucherie et détermine les besoins en bétail d'importation. La CBV ordonne le placement des excédents lorsque par suite de la grande offre, les prix tombent à la limite la plus basse de la marge fixée par le département.

Dans ce cas, les boucheries et les maisons de commerce qui sont autorisées à importer doivent prendre en charge, en proportion de leur mouvement d'affaires et sans indemnité, jusqu'à 9000 pièces de gros bétail et jusqu'à 27.000 porcs qui seront congelés. D'ici au 15

novembre, un placement supplémentaire d'excédents avec indemnité de la CBV est en cours. Cette indemnité est à la charge du Fonds servant à garantir le placement des excédents.

Dans le cadre de cette action, 3.000 vaches environ pourront être placées. Le commissariat central des guerres a chargé ses fabricants de conserves de viande de commencer immédiatement la fabrication des conserves de viande destinées à l'armée. De ce fait, 800 vaches supplémentaires, dont le rendement sera d'environ 150.000 vaches annuellement, il est évident qu'un montant de 3 millions de frs. destiné à acheter de la viande, ne suffirait pas, car cette somme ne représenterait que 8 centimes par kg. de viande.

Le peuple suisse dépense par semaine 90 à 100 millions pour de la viande. Si l'on approuve les propositions d'exportation de bétail à saucisses faites par la CBV, il y aura d'autant plus de possibilités d'importer du bétail de qualité dont le prix permet aux boucheries de faire un prix moyen en faveur des consommateurs. La CBV après mûre réflexion, est arrivée à la conclusion que l'exportation jusqu'à 10.000 vaches est justifiée.

On entendit encore M. le ministre Feist, puis M. Rubattel, Conseiller fédéral déclara que les exposés qui venaient d'être faits, correspondaient exactement à la situation. L'action envisagée servira avant tout à venir en aide aux paysans de la montagne. Le Conseil fédéral attendra de connaître le rapport de la commission consultative et examinera la situation. Il faut s'attendre que le Conseil fédéral prenne sa décision d'ici une semaine.

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE

DU JEUDI 13 AU MERCREDI 19 NOVEMBRE 1952

- JEUDI Une des plus grandes douleurs, c'est d'avoir désiré de toute son âme de contribuer au bonheur de quelqu'un et de se trouver ne lui avoir fait que du mal. (Félix Bovet).
VENDREDI Il est certain que l'altruisme demeure toujours le centre de gravité des âmes nobles. (Maurice Maeterlinck).
SAMEDI L'amour, aussi bien que le feu, ne peut exister sans un mouvement continu. (La Rochefoucauld).
DIMANCHE Le sentiment de la patrie est un sentiment extrêmement délicat, qui a ses pudeurs et ses réserves, ses silences et son exquise discrétion. (Philippe Monnier).
LUNDI La seule chose qui nous console de nos misères est le divertissement, et cependant c'est là la plus grande de nos misères. (Pascal).
MARDI La femme est plus puissante par l'influence que par l'action directe, par le silence que par la parole. (Vinet).
MERCREDI Le vrai culte, le culte en esprit et en vérité, c'est de reproduire fidèlement en nous l'image de Celui qui nous a aimés. (Vinet).

DJAKARTA ET SON HINTERLAND

III. - La vieille ville

(Voir Nos. 41, 42, 43, 44 et 45)

La pénétration musulmane

En quatre siècles Djakarta a changé de nom cinq fois. Lorsque, au 16ème siècle, les marchands arabes venus de Malakka y importèrent l'Islam, le petit port sondaïen s'appelaït Souda Kalapa. On en exportait du poivre et des esclaves. Un prince hindou régnait à Pakouan (près de Tactuel Bogor), capitale des pays sondaïens. Il y avait fondé des couvents pour femmes destinés avant tout à hospitaliser les veuves de la noblesse et à les préserver de la mort par les flammes.

Les Portugais arrivèrent peu de temps après que les premiers princes islamisés tentèrent de s'emparer du pouvoir. Malakka fut conquise par Albuquerque en 1509 et ne tarda pas à devenir le centre du commerce des épices. Désireux d'entamer des rapports commerciaux, le gouverneur portugais offrit au roi de Pakouan son appui contre les musulmans et obtint le droit de construire une fortification à Souda Kalapa. Mais c'était trop tard. Le roi hindou fut tué par les musulmans, qui s'emparèrent du pouvoir. En 1527 le nom de Souda Kalapa fut changé en celui de Djakarta, raccourci par la suite en Djakarta. La petite ville devint une vassalle de Bantam, port important (aujourd'hui ruiné) et fut bientôt sa rivale la plus éminente.

A Djakarta, les fruits, le vin de palmier, les noix de coco et la volaille étaient abondants. Les Portugais, installés dans son port, achetaient tout ce que les bateaux amenaient des Moluques et des autres ports javanais : clous de girofle et muscat des Indes, perles pour chapelets (du fruit d'un palmier l'Elaeocarpus) de Pasourouan, cotonnades de Bantam, esclaves de Panouroukan. Mais Bantam détenait le gros du trafic avec Malacca et la Chine d'une part et avec les Moluques de l'autre. Lorsque la puissance des Portugais déclina, le monopole des épices passa aux Chinois. Ils introduisirent alors dans le commerce des pièces en plomb, carrées et trouées par leur milieu que les Portugais nommèrent « catinas » et d'où provient le mot « cash ».

Les Chinois importaient à Java de la porcelaine, de la soie, du velours, des miroirs, du papier et ces gracieux et éphémères parapluies en papier huilé dont riches et pauvres se servent aujourd'hui encore dans toute l'Indonésie. Les Persans détenaient le monopole des bijoux et des médicaments. Malacca envoyait de l'étain et du plomb. Toutes ces marchandises arrivaient d'abord à Bantam, d'où elles étaient ensuite distribuées dans tout l'Archipel, tandis que les produits de celui-ci convergèrent à leur tour vers le grand port sondaïen : sucre de Djakarta, riz de Macassar, bois de santal des

petites îles de la Sonde, or et ivoire de Sumatra, coton de Bali et de Soubawa, fer des îles Karimata et surtout les fameuses épices des Moluques. L'arrière-pays de Bantam tirait de l'Indigo, de l'écaïlle et comme produit principal du poivre. Ce commerce intense faisait vivre la ville et l'argent était investi en frêts.

Voici comment les voyageurs nous décrivent les moeurs de cette époque : A Djakarta comme à Bantam tout le monde, même les dignitaires marchaient pieds nus. Les chefs de district avaient les dents blanches et portaient des ongles très longs. A leur passage tout le monde s'accroupissait, comme le font parfois aujourd'hui encore les serviteurs javanais devant leurs maîtres. Ces « poungavag » étaient toujours suivis de deux hommes qui portaient leur boîte à bétel, leur payong et le tapis sur lequel ils s'asseyaient. Leur principale richesse consistait en de nombreux hommes d'armes qu'ils considéraient comme leur propriété personnelle. Ces hommes étaient nourris et logés par leurs maîtres; en temps de paix leur principale occupation consistait à nettoyer et à faire brûler leurs armes. Tout comme aujourd'hui les combats de coqs constituaient un des divertissements les plus appréciés. A part le commerce et un peu de sculpture, les hommes libres s'occupaient rarement de travaux sérieux. Une pauvreté générale en était le résultat. Tout le travail était fait par les esclaves qui filaient, tissaient du coton et des fibres et confectionnaient du batik. L'endettement général réduisait beaucoup d'hommes à cet état. On pouvait acheter un esclave pour 9 florins. Le nombre élevé des esclaves leur conférait certains droits et il était dangereux d'offenser l'un d'eux, la vengeance par le meurtre en était la conséquence. A la mort d'un homme libre sa veuve, ses enfants et sa fortune devenaient la propriété du prince. A Bantam cette loi subsista jusqu'au 19ème siècle. Les parents désiraient épargner ce triste sort à leurs enfants, elle devint une des raisons de la coutume si répandue des mariages précoces.

(à suivre) W. BLESER - BIRCHER.

VOTRE SANTE

SOINS HYGIENIQUES ORGANISES

Les mesures de précautions relatives aux soins sanitaires ne datent nullement de ces temps derniers. La quarantaine, par exemple, fut connue pour la première fois à Venise en l'an 1403. Cela signifiait alors littéralement un séjour de 40 jours dans un lieu isolé empêchant ainsi une propagation trop rapide des maladies contagieuses. D'autres villes commerçantes suivirent au cours des siècles l'exemple de Venise, mais ce n'est qu'en 1851 qu'eut lieu en France la première conférence internationale sanitaire. Des conférences pareilles furent tenues dans la suite à plusieurs reprises. En 1897 on se réunit à Venise pour discuter des mesures internationales parce que la peste s'était déclarée à Bombay. Par la suite, en 1903, 1912 et 1926 on s'assembla à Paris. Alors les premières prescriptions internationales dans le domaine sanitaire furent fixées auxquelles on se conforma le plus possible dans les différents pays.

Dans ce cadre on lui aurait passé sous silence la Commission du Paludisme, nommée par l'ancienne Société des Nations, qui au cours des années précédant la deuxième guerre mondiale a accompli une oeuvre considérable et méritoire. Elle fit des recherches dans le but de lutter contre le paludisme qui atteint annuellement 300 millions d'hommes dans les régions tropicales et subtropicales.

Le résultat de ces recherches fut publié dans un rapport par cette Commission très compétente. Dans un volume publié en 1938 elle conseillait l'emploi de la quinine comme un prophylactique contre les fièvres paludéennes. Elle jugeait indispensable de prendre une dose de 400 mg. de quinine par jour pendant la saison dangereuse alors qu'elle mentionnait comme remède contre un accès palustre une dose de quinine de 1 à 1,3 gramme par jour durant 5 à 7 jours.

Ce conseil de la Commission du Paludisme a été d'une grande importance pour les mesures hygiéniques internationales et aujourd'hui encore des millions de personnes partout dans le monde s'en trouvent bien.

Vz. Ds.

Les débuts de l'ère coloniale

Tel était l'état des choses à l'arrivée des Hollandais, en juin 1596. Jusqu'à cette époque les Portugais avaient été les seuls détenteurs des relations commerciales de l'Europe avec les îles de l'Archipel. S'étant établis aux Moluques et à Timor, ils s'y étaient livrés les épices qu'ils transportaient à Lisbonne après avoir fait escale à leurs comptoirs de Malacca et de Goa. Le muscat, les clous de girofle, le poivre et le gingembre jouaient non seulement un rôle important dans la cuisine locale et grasse de l'é-

KHEDIVAL MAIL LINE S.A. SERVICE RAPIDE DE LUXE ALEXANDRIE - GENES - MARSEILLE - NAPLES par le s.s. "EL MALEK FOUAD" Prochains départs: Vendredi 14 Novembre, Vendredi 28 Novembre, Vendredi 12 Décembre, etc., etc. ALEXANDRIE - BEYROUTH par le s.s. "EL MALEK FOUAD" Prochains départs: Lundi 24 Novembre, Lundi 8 Décembre, Lundi 22 Décembre, etc., etc. ALEXANDRIE - NEW-YORK (via Beyrouth - Naples - Gènes). Prochains départs: 1 Décembre, s/s «KHEVIVE ISMAIL», s/s «MOHAMED ALY EL KEBIR» 12 Janvier 1953, etc., etc. (R.C.A. 16708)

Les produits pharmaceutiques SANDOZ sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient SANDOZ S.A. BALE, (SUISSE)

COMPTOIR DES CIMENTS Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er, Immeuble «La Genevoise» B.P. 844, Téléphone 76025 Bureau: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11 B.P. 397, Téléphone 21579 CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL Garantit conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien. «SUPERCRETE» Ciment à haute résistance et à durcissement rapide «SEAWATER CEMENT» Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

SERVICE SUISSE DE RADIODIFFUSION Programme pour l'Afrique (Heure d'Egypte)

Table with 7 columns: Montag/Lundi, Dienstag/Mardi, Mittwoch/Mercredi, Donnerstag/Jeu, Freitag/Vendredi, Samstag/Samedi, Sonntag/Dimanche. Rows list radio programs such as Nachrichten, Morgenmusik, Informations, Concert matinal, Übertragung aus einem der 6 Schweizer Studios, Heimatnachrichten, Europa im Aufbau, Sportbericht, etc.

THE LAND BANK OF EGYPT BANQUE FONCIERE D'EGYPTE Sté. Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédival au 10/11/1905 Siège Social à ALEXANDRIE CAPITAL £ 1.000.000 - RESERVES & PROVISIONS £ 305.000 Prêts sur Hypothèques à long ou court terme Acquisition de créances hypothécaires Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

CREDIT LYONNAIS

BANQUE D'ATHENES SOCIETE ANONYME Siège Social à ATHENES - Adr. Télégr.: BANKATEN Etablie en Egypte depuis 1896. 84 AGENCES EN GRECE EGYPT: ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID. ANGLETERRE: 6, Old Jewry, LONDON E.C. 2. CHYPRE: LIMASSOL, NICOSIE, PAMAGUSTA. ETATS-UNIS: Bank of Athens Trust Co. 205, West 33rd Street, NEW-YORK. AFRIQUE DU SUD: The South African Bank of Athens Ltd. 116, Marshall Street, JOHANNESBURG. Security Building, Exchange Place, CAPE TOWN. Correspondants dans les principales villes du monde. Exécution de toute opération de Banque en général. Registre du Commerce Alexandrie: 438 - Le Caire: 4410 - Port-Said: 148